

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 01 octobre 2021

## Lancement du 1<sup>er</sup> COPIL du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales dans la Vienne

À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

En Nouvelle-Aquitaine, le premier CPCA a été créé en novembre 2020, au terme d'un appel à projets lancé sous l'égide du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Pour la Vienne, il s'agit du CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine, porté par l'association de réinsertion sociale du Limousin (ARSL), basée à Limoges. Il couvre les départements de la Charente, de la Corrèze, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

## Le CPCA Nord Nouvelle-Aquitaine, c'est :

- une plateforme départementale couvrant les départements précités ;
- un espace de coordination qui s'appuie sur les expertises des professionnels présents en proximité et qui permet un renforcement des actions locales ;
- des parcours de prise en charge adaptés aux auteurs de violences conjugales ;
- des outils de suivi quantitatif et qualitatif des actions et de l'activité.

L'objectif général assigné au CPCA est de proposer aux auteurs de violences conjugales, qu'ils soient volontaires ou sous-main de justice, un accompagnement psycho-social soutenu et individualisé à partir d'un module de sensibilisation commun.

Le travail de portage au niveau départemental est réalisé par le PRISM (ADSEA86), qui met déjà en œuvre des stages de sensibilisation accueillant une centaine d'auteurs par année. Il bénéficie pour cela de la dynamique installée sur le territoire avec des acteurs fortement impliqués sur cette thématique et travaille plus particulièrement en lien avec le SPIP, AUDACIA et le CMP Espace Vienne.

Vendredi 1<sup>er</sup> octobre, Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, a présidé, aux côtés du procureur par intérim Jean-Dominique Trippier, le premier comité de pilotage (COPIL) du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales dans la Vienne.

Ce COPIL se réunira une fois par an avec pour objectif de dresser un bilan du nouveau dispositif et de sa déclinaison dans la Vienne et d'identifier ce qui a bien fonctionné ainsi que les points à améliorer. Il sera assorti de réunions techniques avec l'ensemble des professionnels concernés par la prise en charge des auteurs.

Ce nouveau dispositif de prise en charge globale des auteurs de violences conjugales résulte de la volonté du Gouvernement d'organiser une offre complète à l'intersection du judiciaire, du soin et du social. Il implique un travail partenarial avec les collectivités locales, les professionnels de santé, la délégation départementale de l'ARS, les magistrats et l'ensemble du tissu associatif.

Cet engagement collectif doit permettre de contribuer à enrayer le fléau des violences faites aux femmes.

Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

